



HAL
open science

Master Droit pénal et procédure penale

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit pénal et procédure penale. 2013, Université Paris Ouest Nanterre La Défense. hceres-02040182

HAL Id: hceres-02040182

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040182>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit pénal et procédure pénale

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Masters – Vague D

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit pénal et procédure pénale

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140007339

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de master *Droit pénal et procédure pénale* vise à former des juristes de haut niveau aptes à exercer une activité professionnelle dans le domaine pénal, dans un cadre universitaire ou non universitaire. Elle entend tout particulièrement favoriser la réussite des étudiants aux examens et concours qui permettent l'accès aux professions judiciaires (avocat, magistrat, directeur de la protection judiciaire de la jeunesse...), pénitentiaires (directeur d'établissement, conseiller d'insertion et de probation, de la Police nationale (commissaire, lieutenant) et de la gendarmerie. Les orientations professionnelles sont dès lors posées en priorité dans cette mention indifférenciée.

La mention *Droit pénal et procédure pénale* est issue d'une spécialité de l'ancienne mention *Droit privé et sciences criminelles*. Sa présentation en mention autonome est justifiée par trois considérations : le nombre croissant d'étudiants en première année (M1) *Droit privé et sciences criminelles* et de candidatures en seconde année (M2) *Droit pénal et procédure pénale*, la spécificité des enseignements délivrés et le peu de formations spécialisées en droit pénal et procédure pénale dès le M1 en région parisienne et plus largement sur le territoire national.

L'articulation entre le M1 et le M2 (qui ne comporte aucune spécialité) est conçue sur le mode de la continuité systématique et d'une spécialisation progressive. En M1, la spécialisation en droit pénal et procédure pénale, érigée en majeure, laisse une place à des matières ayant une vocation généraliste, mais tout autant importante dans la formation d'un pénaliste (libertés fondamentales, droit de l'Union européenne, contentieux constitutionnel...). En M2, tous les enseignements de droit pénal et de procédure pénale de M1 trouvent leur prolongement. Des enseignements ciblés sur des problématiques plus particulières de la matière pénale sont également proposés (droit pénal de l'environnement, droit pénal boursier, criminologie clinique...). Les étudiants de M2 sont également inscrits dans un programme UMA (Université/Maison d'arrêt), ce qui les conduit à suivre, avec des personnes détenues un séminaire de criminologie clinique à la maison d'arrêt de Nanterre.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le choix d'une mention autonome dédiée au droit pénal et à la procédure pénale apparaît pleinement justifié. Outre le fait qu'elle repose sur un champ spécifique qui lui confère une identité propre, l'effectif étudiant de l'actuel M1 *Droit privé et sciences criminelles* est très important (381 étudiants en 2011/2012) de sorte que la nouvelle mention, ouverte à tous les étudiants titulaires d'une licence en droit ou d'un diplôme équivalent ne devrait pas avoir de difficultés de recrutement. De surcroît, en Île-de-France, la spécialisation en droit pénal et procédure pénale est pour l'heure essentiellement offerte en M2 après un M1 *Droit privé et sciences criminelles* ou *Droit privé et procédures judiciaires* (universités Paris 1, Paris 2, Paris 11), de sorte que l'option prise de proposer la spécialisation au niveau de la mention lui confère un fort potentiel d'attractivité (300 dossiers en M2).

Le projet pédagogique présente une cohérence globale avec une formation véritablement conçue sur deux ans. La spécialisation dans le champ considéré est progressive avec une continuité des enseignements entre le M1 et le M2 et l'ajout à ce niveau d'enseignements spécialisés présentant une certaine originalité (criminalité transfrontalière organisée, droit pénal douanier...). L'orientation professionnelle est posée en priorité de la formation et cette priorité trouve des concrétisations convaincantes : stage possible dès le M1, mémoire de M2 devant prendre appui sur un stage ou une enquête de terrain, part significative d'enseignements en M2 assurés par des intervenants professionnels (30 %). Les volumes horaires globaux de 534 heures en M1 et 234 heures en M2 sont adaptés, avec un volume réduit en M2 favorisant le travail personnel des étudiants. L'acquisition des compétences additionnelles et transversales s'appuie essentiellement sur des dispositifs extérieurs à la mention : des cours spécifiques aux étudiants juristes sont proposés par le département Langue de l'Université (mais peu d'informations sont transmises sur ce point) ; des formations documentaires sont organisées par le service Documentation. Il est surprenant que le C2I niveau 2 métiers du droit ne soit pas proposé aux étudiants.

La mention *Droit pénal et procédure pénale* s'appuie par ailleurs sur un laboratoire spécialisé et reconnu (Centre de droit pénal et de criminologie EA (équipe d'accueil) 3982) qui assure un réel accompagnement des étudiants en les associant à son cycle de conférences. Un appui méthodologique leur est également proposé pour l'élaboration du mémoire (entretiens avec les membres de l'équipe) et pour leur participation au concours Lomblois. L'adossement aux milieux professionnels est réel, ce dont attestent la présence dans l'équipe de formation de nombreux intervenants professionnels et le projet UMA (Université/Maison d'arrêt) qui permet de suivre 26 heures de séminaires de criminologie clinique à la maison d'arrêt de Nanterre en compagnie de personnes détenues. Une convention a également été passée avec la TGI de Nanterre pour l'accueil d'étudiants de M2 au parquet et dans le service de l'application des peines. L'ouverture internationale est présente même si elle n'est pas très marquée. Elle emprunte essentiellement deux voies : l'accueil de professeurs étrangers (quatre professeurs ont été invités sur le précédent quadriennal) ou de fonctionnaires européens en M2 et la possibilité en M1 d'échanges ERASMUS (sept à huit étudiants par an essentiellement d'origine espagnole).

Les taux de réussite sont bons en M1 (entre 75 et 83 % selon l'année considérée) comme en M2 (entre 90 et 97 %). Le taux d'insertion professionnelle est très satisfaisant (entre 92 et 95 % pour les années renseignées avec un taux de réponse d'environ 60 %), même si l'on peut regretter la relative faiblesse des données qualitatives. Les responsables de la mention réalisent leurs propres enquêtes d'insertion professionnelle et pour les faciliter, la constitution d'un réseau d'anciens est envisagée. La liaison avec le BAIPE (Bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants) de l'université n'apparaît pas. Le taux de poursuite en doctorat est également satisfaisant (entre 4 et 8 % selon les années). Un ou deux étudiants s'engagent tous les ans dans un parcours doctoral avec un financement (contrat doctoral ou financement extérieur).

La mention s'appuie sur une solide équipe pédagogique comprenant 20 enseignants-chercheurs en M1 et huit en M2 dont les travaux dans le champ considéré sont reconnus. Des professionnels extérieurs renforcent cette équipe à hauteur de 8 % en M1 et 27 % en M2. Un conseil de perfectionnement a également été institué. Il associe judicieusement deux enseignants-chercheurs, deux personnalités extérieures dont les activités sont en rapport avec la formation et un membre du personnel administratif.

Le pilotage de la mention présente cependant quelques faiblesses. En premier lieu, aucune évaluation des enseignements par les étudiants n'a été formalisée en M1 comme en M2, ce qui est de nature à affaiblir le fonctionnement du comité de perfectionnement. Les étudiants sortants de M2 sont uniquement invités de manière informelle à faire remonter leurs observations. Ensuite, la mention ne bénéficie que d'un faible soutien administratif puisque l'établissement n'a mis en place qu'un secrétariat pour l'ensemble des M1 de droit et cinq secrétariats pour



les 27 spécialités de M2. Au regard de l'effectif attendu, des exigences liées aux partenariats noués ou projetés et à celles de la formation continue, ce manque de moyens apparaît de nature à freiner le rayonnement de la mention.

Enfin, relevons la qualité générale du dossier, celle des fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et ADD (annexe descriptive du diplôme), plutôt bien renseignées, même si les codes ROME (répertoire opérationnel des métiers) des fiches RNCP doivent être actualisés et que certains des métiers mentionnés sont surprenants (huissier de justice ou juriste d'entreprise pour une spécialisation en droit pénal et procédure pénale). L'autoévaluation menée sur la base du format proposé pour l'expertise AERES pose un regard assez objectif sur la formation proposée. Il est toutefois regrettable qu'aucune information n'ait été donnée sur le processus ayant conduit à cette autoévaluation.

- Points forts :
 - Attractivité très forte.
 - Cohérence globale de la formation construite sur une spécialisation progressive en deux ans.
 - Articulation entre mémoire de recherche et objectif de professionnalisation bien pensée.
 - Enseignements originaux.
 - Adossement réel aux milieux professionnels et au laboratoire de rattachement.
 - Encadrement de qualité.

- Points faibles :
 - Absence d'évaluation systématique des enseignements en M1 et M2.
 - Faible soutien administratif.

Recommandations pour l'établissement

L'établissement devrait se doter des outils et moyens permettant de réaliser une évaluation systématique des enseignements.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Responsables de la formation :

NOM Prénom Elisabeth FORTIS et Pierrette PONCELA

Email elisabeth.fortis-jodouin@u-paris10.fr , poncela@u-paris10.fr

I/ Observations relatives à la MENTION

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Points forts -Les points forts du diplôme ont été bien relevés par le rapport.

Points faibles -Nous nous associons à la remarque sur les insuffisances de soutien administratif, que nous regrettons fortement. La solution d'un tel problème n'appartient pas aux directeurs et directrices de master.
Nous précisons que l'évaluation par les étudiants est systématique même si elle est informelle.

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ÉTABLISSEMENT »

Cf. remarque *infra*.

3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »

Les qualités essentielles tenant en particulier à l'équipe et au projet pédagogiques et au positionnement dans l'environnement socio-économique ont été clairement reconnues. La notation aurait peut-être pu davantage en tenir compte en raison de la rareté des formations de ce niveau en droit pénal, et la spécificité d'une telle formation dès le M1 .

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

